

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2013

Au cours de sa séance du 11 avril 2013 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé pour la troisième année consécutive le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales :**

- Taxe d'habitation 10,77 %
- Taxe foncier bâti 9,03 %
- Taxe foncier non bâti 44,92 %

➤ **examiné et voté à 13 voix pour et 2 contre le budget primitif 2013 qui s'équilibre et dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- Section de fonctionnement	802.137 €	802.137 €
- Section d'investissement	1.339.975 €	1.413.436 €
- Restes à réaliser 2012	166.724 €	252.002 €
- Déficit investissement 2012	158.649 €	
- TOTAL INVESTISSEMENT	1.665.348 €	1.665.348 €
TOTAL DU BUDGET	2.467.485 €	2.467.485 €

Mme CHENEL et M. SUTTER ont voté contre le budget présenté au motif qu'ils sont opposés à la suppression des feux tricolores équipant actuellement le carrefour des rues de Metz, du Calembourg et de Vigneulles, travaux inscrits à l'opération d'investissement « Réaménagement de la RD7 avec enfouissement des réseaux ».

➤ **octroyé une subvention de 420 € TTC à l'école maternelle.**

Le Conseil a accepté la prise en charges des frais de transports d'une sortie programmée le 03 juin prochain au parc naturel régional de BONZEE organisée dans le cadre d'un projet sur les sciences.

➤ **décidé la prise en charge des frais d'acte d'un montant de 558 € dans le cadre de la reprise des voies et réseaux divers du lotissement « Les Résidences du Coteau ».**

➤ **décidé la mise à l'alignement de la parcelle « MOSELIS » rue de Metz et donc l'acquisition de la portion de parcelle correspondante.**

La propriété « MOSELIS » se situe juste à côté de l'immeuble communal 35 rue de Metz. Elle est concernée par le réaménagement de la RD7 dont les travaux sont en cours. Sa mise à l'alignement était donc indispensable. La parcelle à acquérir a une surface de 0,96 are pour un coût de 3168 €. Le vieux mur de clôture existant sera démoli dans les prochains jours.

➤ **présenté une demande de dérogation au dispositif « DUFLLOT ».**

La loi de finances 2013a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Ce dispositif concerne les logements situés dans les communes en zone B1 et à titre dérogatoire, les communes situées en zone B2.

Située en zone B2, SAULNY aurait été exclue du dispositif « DUFLLOT » à partir du 01 juillet 2013 si le Conseil n'avait pas présenté cette demande de dérogation.

- **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**
- **refusé à 3 voix contre, 8 abstentions et 4 pour l'adhésion de la commune à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE.**
Il s'agit d'un Etablissement Public Administratif créé à l'initiative du Conseil Général de la Moselle dont la mission est d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales adhérentes. Le Conseil dans sa majorité a estimé que l'utilité du service proposé n'est pas probante et que le coût à la prestation est relativement élevé.
- **autorisé la signature d'une convention avec le Club Vosgien.**
Le Club Vosgien entretiendra le balisage et la végétation sur l'itinéraire panoramique de SAULNY qui correspond à un circuit de 10 km, en échange de quoi la commune versera au club une contribution de 11 € du kilomètre, soit 110 €.
- **modifié le règlement d'utilisation des locaux de la salle polyvalente.**
La modification porte sur l'incorporation au règlement des contraintes d'utilisation du limiteur acoustique récemment installé et de l'interdiction d'ouvrir les portes de secours de la grande salle lors de manifestations festives ou sportives.
- **défini les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.**
- **sollicité une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour la réalisation du plateau surélevé au carrefour des rues des Primevères et de Vigneulles.**
La réalisation de ce plateau surélevé en 2013 peut bénéficier d'une aide financière de 30 % du Conseil Général sur un coût hors taxe de 10270 €.
- **autorisé la signature d'une convention avec la Préfecture et le tiers prestataire en vue de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.**

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement type F2 est à louer :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 60 m², 1 séjour, 1 chambre, 1 cave, 2 emplacements de parking, (Cuisine et chambre sous velux)
- Loyer 516 € + charges 8,50 € = 524,50 € mensuels.

Dimanche 02 juin 2013 à 16 heures, l'Association « Allezchant » vous invite à un concert de musique vocale à l'église. Solistes, duos, groupes de taille variable chantant a cappella ou avec accompagnement vous présenteront un programme allant du baroque à l'époque contemporaine.

L'Association « Allezchant » regroupe amateurs et professionnels de la musique ayant une commune passion du chant. Leur directrice artistique est Roselyne Allouche, artiste lyrique et professeur de chant au conservatoire de Dijon.

Retenez la date du 02 juin.

Halte aux déjections canines : Des sacs à déjections canines sont désormais à la disposition en mairie des propriétaires de nos amis à quatre pattes.